

Département des Côtes d'Armor

Commune de BROONS



**Procès-verbal du Conseil Municipal
du mardi 04 septembre 2018**

Sommaire

04/09/18 - 1 – Travaux et aménagements – Présentation de l’Avant-Projet Sommaire concernant la création d’un nouveau camping municipal.

04/09/18 - 2 – Travaux et aménagements – Décision sur le choix du socle et le positionnement de la sculpture destinée à être installée sur le domaine public et représentant Bertrand Du Guesclin.

04/09/18 - 3 – Travaux et aménagements – Point sur l’avancement des investissements en cours.

04/09/18 - 4 – Organisation communautaire – Adoption du rapport de la Commission Locale d’Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

04/09/18 - 5 – Organisation communautaire – Echanges sur le projet de statuts de Dinan Agglomération à compter du 1^{er} janvier 2019.

04/09/18 - 6 – Vie scolaire – Point sur les effectifs (élèves et enseignants) à la rentrée scolaire 2018.

04/09/18 - 7 – Vie scolaire – Point sur le décret n°2018-647 paru le 23 juillet 2018 modifiant les définitions et les règles applicables aux accueils de loisirs (plan mercredi).

04/09/18 - 8 – Vie scolaire – Décisions sur la suite à donner aux dossiers d’impayés pour l’utilisation des services périscolaires.

04/09/18 - 9 – Questions diverses.

Département des Côtes d'Armor
Commune de BROONS

Procès-verbal du Conseil Municipal

Mardi 04 septembre 2018

Le mardi quatre septembre deux mille dix-huit, à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Broons, régulièrement convoqué, a tenu séance à la Maison des Associations de Broons, Département des Côtes d'Armor.

Présents : M. Denis LAGUITTON (Maire), M. Ronan KERRIEN, Mme Valérie BOTREL, M. Jean-Paul DUVAL, Mme Marie-France DEVRAND, M. Roger HERVÉ, Mme Céline ENGEL, M. Serge ROUXEL, Mme Marie Yvonne PRÉAUCHAT, Mme Marie-France LAMARCHE, Mme Christiane MACÉ, Mme Martine BARBÉ, M. Claude ERMEL, M. Pierre RAMARÉ, M. Pascal MIRIEL, Mme Gwénola BERHAULT, M. Jean-Pierre GOUVARY, Mme Valérie BRIEUC (arrivée à 19h45), M. Pascal BOUILLON, Mme Sophie VILSALMON, Mme Rachelle BOUTROUELLE (arrivée à 19h50), M. Cédric LANDEMAINE.

Absent : M. Hervé GUITTON (pouvoir à M. Serge ROUXEL).

M. Denis LAGUITTON préside la séance.

Mme Valérie BOTREL est élue secrétaire de séance.

04/09/18 - 1 – Travaux et aménagements – Présentation de l'Avant-Projet Sommaire concernant la création d'un nouveau camping municipal.

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux que la commune avait signé avec le cabinet INERMIS de Plouër-sur-Rance, représenté par son gérant, Monsieur François TRAVERT, un contrat d'étude de maîtrise d'œuvre.

En effet, la création d'une aire de services pour camping-cars et d'un camping était un engagement de la commune vis-à-vis de l'Etat dans le cadre du label « Village Etape ».

Monsieur le Maire précise que Monsieur TRAVERT est accompagné dans ce projet par le cabinet INFRACONCEPT (VRD) et le cabinet d'architecture « Paul GUILLEMINOT Architecte », représenté par son gérant Monsieur Paul GUILLEMINOT.

Madame BRIEUC rejoint la séance.

Monsieur le Maire passe ensuite la parole à Monsieur TRAVERT, lequel présente son avant-projet d'aménagement du camping.

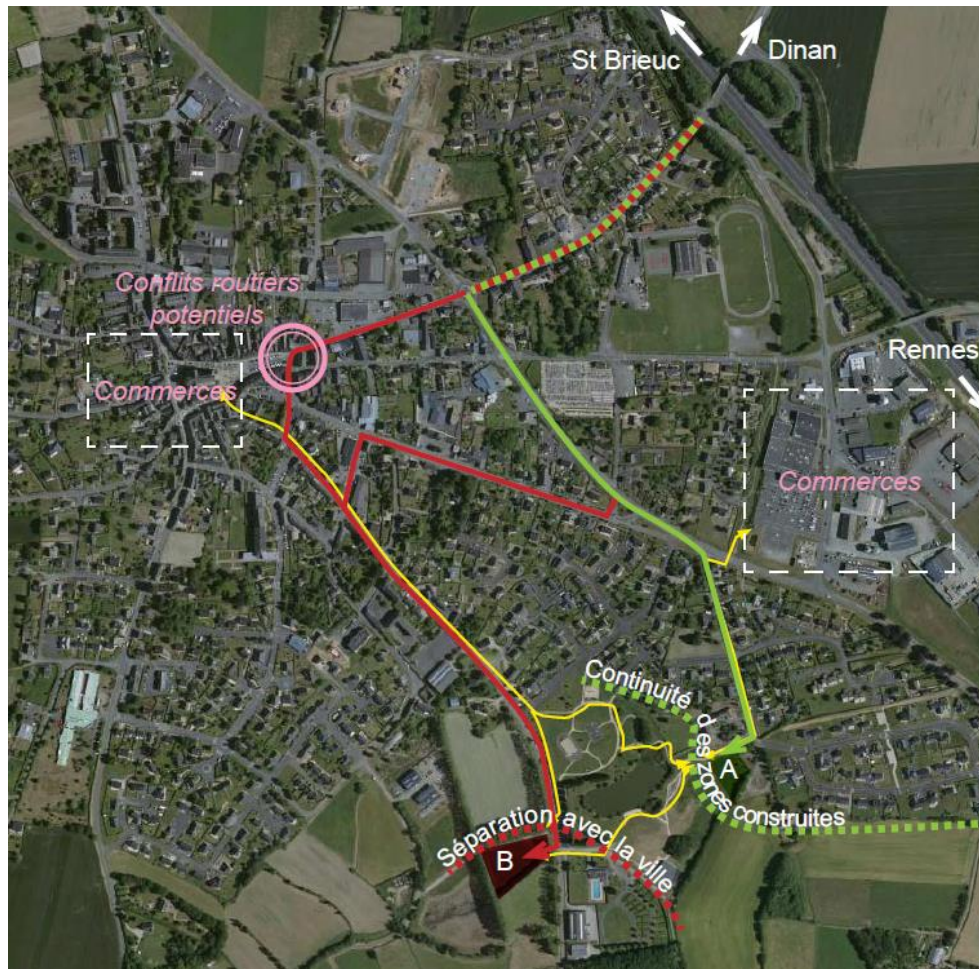
Le maître d'œuvre expose aux élus les trois objectifs à atteindre dans ce projet global :

1. La création d'une aire de services pour camping-cars.

2. L'embellissement de l'ensemble à aménager, notamment en intégrant le projet dans l'espace existant de l'aire de loisirs de la Planchette.
3. L'accessibilité.

Mme BOUTROUELLE rejoint la séance.

Monsieur TRAVERT indique que le programme établi par l'Agence Départementale d'Appui aux Collectivités des Côtes d'Armor (ADAC 22) imposait au maître d'œuvre retenu de présenter des propositions d'aménagements sur deux sites possibles (zone A et zone B sur le plan ci-dessous).



Il indique qu'il a écarté la zone B pour plusieurs raisons :

- Accessibilité difficile du site depuis la RN12.
- Site en creux.
- Obligation de traverser une départementale pour accéder à l'aire de loisirs de la Planchette.

A contrario, la zone A est accessible facilement depuis la RN12 et, pour rejoindre l'aire de loisirs de la Planchette, le terrain dispose des réseaux à proximité et d'un meilleur ensoleillement.

Le maître d'œuvre opte donc pour la zone A.

Il détaille alors, les différents éléments de l'aménagement.

Il précise que si la commune souhaite avoir une classification « 1 étoile » du camping, il faut prévoir, dès le départ, les éléments nécessaires au bâtiment sanitaire (lavabos, toilettes, douches...).

En revanche, la classification impose une gestion ultérieure du site (propreté des lieux, informations touristiques...).

Le projet occupe une surface de 4 800 m² avec 21 parcelles pour le camping, dont 3 réservées pour les caravanes « grand confort » (disposant des réseaux sur la parcelle), et 7 emplacements pour les camping-cars avec une aire de vidange.



Monsieur TRAVERT indique que l'esprit de l'aménagement se veut « champêtre » avec une végétation simple à entretenir et colorée. La démarche est écoresponsable.

En outre, les allées du camping seraient en terre-pierre donc perméables ; un plus dans la gestion des eaux pluviales par rapport à la Loi sur l'Eau.

L'entrée du site serait contrôlée par une borne de paiement qui donnerait un code d'accès au camping et au bloc sanitaire.

Ainsi, l'accès au camping pourra se faire 24h/24 et 7 jours/7.

Madame BOUTROUELLE demande si les emplacements de camping-cars disposent d'un réseau électrique.

Monsieur TRAVERT répond que non mais qu'il est possible d'en rajouter.

Les élus municipaux souhaitent donc ajouter deux bornes électriques pour les emplacements de camping-cars.

Monsieur GUILLEMINOT présente le bloc sanitaire.

Le bâtiment se veut simple et fonctionnel en y intégrant les critères « 1 étoile » (nombre de lavabos, toilettes...). Le ratio coût/m² est d'environ 1 500 €/m² utile.

Dans son projet, il précise qu'il a séparé en deux le bâtiment avec un côté femmes et un côté hommes, suivant la réglementation du Code du Travail, car pour le moment, il n'existe pas de normes pour les bâtiments à vocation loisirs/touristique.

Les élus municipaux préféreraient plutôt un espace mixte avec une cloison amovible (au cas où un jour, il faille séparer le bâtiment en deux parties).

En conclusion de son intervention, Monsieur TRAVERT estime le coût global des travaux à environ 350 000 euros HT.

Vu le coût des travaux, les élus municipaux se demandent s'il est opportun d'opter pour la classification « 1 étoile ».

Monsieur TRAVERT précise que le surcoût lié à ce label équivaut à environ 300 euros par emplacement, soit approximativement 8 500 euros.

Monsieur le Maire estime que ce surcoût n'est pas significatif et la classification « 1 étoile » sera un point positif pour la commune.

Monsieur KERRIEN approuve. Cela sera un point positif pour la notoriété de Broons.

Monsieur le Maire propose de faire un vote sur le choix d'opter ou non pour la classification « 1 étoile ».

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À LA MAJORITÉ (18 POUR ET 5 ABSTENTIONS) :

- **APPROUVE** le choix d'opter pour la classification « 1 étoile ».

Madame BOTREL demande si le futur camping pourra accueillir tout type de caravane, notamment les caravanes à double essieu.

Les élus municipaux, à l'unanimité, estiment que le futur règlement intérieur du camping ne devra pas permettre l'accueil des caravanes à double essieu car il s'agit du modèle de caravane le plus lourd et aux dimensions imposantes.

En effet, les manœuvres sans la tractrice sont difficiles en raison du « ripage » des roues sur le sol, ce qui détériorerait le camping.

Madame BOUTROUELLE, Messieurs BOUILLON, GOUVARY et MIRIEL estiment que le nombre d'emplacements pour les camping-cars est insuffisant.

Monsieur TRAVERT précise que les 3 emplacements à l'entrée pour les caravanes « grand confort » peuvent accueillir des camping-cars (réseaux et nature du sol compatibles), ce qui porte le nombre possible de camping-cars à 10.

Les élus municipaux considèrent cette possibilité satisfaisante.

Monsieur GOUVARY demande si la mise en place du système d'entrée automatisée aura un coût significatif.

Monsieur le Maire estime que le logiciel et la maintenance à prévoir aura un coût, mais il n'y aura plus besoin du personnel communal pour aller ouvrir et fermer le camping (baisse des charges du personnel).

Messieurs KERRIEN et ROUXEL souhaitent qu'une évaluation soit faite sur le coût futur du fonctionnement du camping.

Monsieur le Maire propose de faire un vote sur l'avant-projet présenté.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À LA MAJORITÉ (21 POUR ET 2 ABSTENTIONS) :

- **APPROUVE** l'avant-projet présenté par le maître d'œuvre.
- **CHARGE** le maître d'œuvre d'amender l'avant-projet en tenant compte des suggestions et observations formulées.

04/09/18 - 2 – Travaux et aménagements – Décision sur le choix du socle et le positionnement de la sculpture destinée à être installée sur le domaine public et représentant Bertrand Du Guesclin.

Monsieur le Maire rappelle que le 09 juillet dernier, le Conseil Municipal avait attribué le marché pour l'acquisition d'une sculpture représentant Bertrand Du Guesclin auprès de l'Atelier Berthaud, basé à Eschbach au Val (68).

Cependant, les élus municipaux devaient se prononcer sur le choix d'un socle pour la statue et déterminer son emplacement.

Monsieur le Maire présente des simulations de deux socles :

Les deux socles sont en CORTEN.

Le socle 1 est plus léger, plus aéré et il a la préférence de l'artiste.

Le socle 2 est plus massif avec des plaques légèrement ajourées.

Les deux socles auront une partie amovible à l'arrière pour faciliter le nettoyage, l'entretien.

Concernant l'éclairage de la statue, l'artiste préconise un éclairage à l'intérieur de la tranche haute pour le projet 1, afin de mettre en valeur les armes, et, pour le projet 2, un éclairage à l'intérieur de l'enveloppe en acier afin de faire ressortir les découpes.

Madame LAMARCHE et Monsieur ROUXEL ont une préférence pour le socle 2 car il évitera d'avoir des déchets sous la statue.

Monsieur le Maire propose de faire un vote sur le choix du socle.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À LA MAJORITÉ (12 POUR LE « SOCLE 2 », 10 POUR LE « SOCLE 1 » ET 1 ABSTENTION) :

- **APPROUVE** la proposition du « socle 2 » faite par l'artiste.

Monsieur le Maire demande ensuite aux élus municipaux de réfléchir à l'emplacement possible de la statue.

Certains élus souhaiteraient ne pas dénaturer la place et positionner la statue plutôt au niveau du rond-point du Chalet.

Madame BARBÉ rappelle qu'à la dernière séance du Conseil Municipal, il avait été écarté l'idée d'implanter la statue au rond-point du Chalet car cet emplacement ne permettra pas de lire la plaque explicative de la statue ; plaque indispensable pour ce projet.

Monsieur le Maire et Messieurs KERRIEN et ROUXEL estiment que la statue Du Guesclin doit être sur la place portant son nom.

En outre, cela pourra drainer un flux dans le centre-ville.

Monsieur le Maire propose de faire un vote sur le choix de l'emplacement.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À LA MAJORITÉ :

- **APPROUVE** le positionnement de la statue Du Guesclin sur la place Du Guesclin.

Afin de déterminer précisément l'emplacement de la statue sur la place, Monsieur le Maire propose aux élus municipaux d'organiser un rendez-vous sur la place afin de permettre à chacun de se faire une opinion.

En outre, à la demande de Monsieur GOUVARY, les services techniques prépareront un gabarit type de la statue pour faciliter la décision.

04/09/18 - 3 – Travaux et aménagements – Point sur l'avancement des investissements en cours.

Monsieur le Maire fait le point sur l'avancement des investissements en cours.

- En ce qui concerne l'extension et le réaménagement de la Mairie, il n'y a pas de changement dans le planning depuis la dernière réunion de Conseil Municipal.
La dépose de la toiture actuelle sera réalisée par l'entreprise BCO dans le courant du mois de septembre et la nouvelle couverture sera posée dans le courant du mois d'octobre.

- En ce qui concerne l'aménagement d'une liaison douce entre le Lattay et le centre-ville, l'entreprise Lessard doit programmer ses travaux d'enrobés de couleur beige du 1^{er} au 3 octobre prochain (à confirmer avec la centrale de fabrication des enrobés).
En outre, elle doit planifier les travaux de création des « plateaux ». La route devra être barrée.
Monsieur le Maire précise que les règles des priorités changeront pour le carrefour entre la RD712 et la zone du Pilaga. La règle de « priorité à droite » remplacera le « cédez le passage » actuel.
- Enfin, en ce qui concerne les travaux « été 2018 » à l'école primaire publique Louise Briand, le programme pluriannuel de rénovation des classes a été poursuivi. Cette année, il s'agissait de la classe de CP de Mme Hesry (peinture, sol, luminaires, tableaux).
En outre, la commune a refait le sol et les portes de placards de la classe de Mme Langlais à l'école maternelle, ainsi que divers travaux d'accessibilité (grilles eaux pluviales).

Cependant, Monsieur le Maire signale que des travaux restent à faire :

- La VMC pour les 2 classes déjà rénovées (vacances de la Toussaint).
- Le câblage réseau Internet pour le bloc 4 classes élémentaires (programmé sur deux mercredis après-midi).
- L'acquisition de tablettes numériques (après la mise en place du câblage).
- L'installation de rampes pour les escaliers extérieurs (travaux d'accessibilité).

04/09/18 - 4 – Organisation communautaire – Adoption du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Ronan KERRIEN, adjoint aux finances.

Ce dernier indique que la CLECT, réunie le 11 juin 2018, a adopté le rapport sur les charges transférées au titre de l'année 2018.

Ce même rapport a été adopté par le Conseil Communautaire le 16 juillet 2018.

Le document a été envoyé aux élus municipaux en amont de la séance du Conseil Municipal.

Il est donc proposé aux élus municipaux d'adopter :

- Le rapport de la CLECT du 11 juin 2018.
- Le montant final de l'allocation de compensation pour l'année 2018 qui s'élève pour Broons à 457 179,08 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- **ADOpte** le rapport de la CLECT du 11 juin 2018.
- **ADOpte** le montant final de l'allocation de compensation pour l'année 2018 qui s'élève pour Broons à 457 179,08 €.

04/09/18 - 5 – Organisation communautaire – Echanges sur le projet de statuts de Dinan Agglomération à compter du 1^{er} janvier 2019.

Monsieur le Maire rappelle que le document sur le projet de statuts de Dinan Agglomération a été envoyé aux élus municipaux en amont de la séance du Conseil Municipal.

Il précise que le Conseil Municipal devra se prononcer sur ce projet lors de sa prochaine réunion qui se déroulera le 02 octobre 2018.

Monsieur le Maire énumère les compétences qui apparaissent dans le document :

- Les compétences obligatoires :
 1. Le développement économique, y compris le tourisme.
 2. L'aménagement de l'espace communautaire.
 3. L'équilibre social de l'habitat.
 4. La politique de la ville.
 5. L'accueil des gens du voyage.
 6. La collecte et le traitement des déchets ménagers et déchets assimilés.
 7. La gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations.

- Les compétences optionnelles :
 1. La voirie d'intérêt communautaire.
 2. Les équipements sportifs et culturels.
 3. L'action sociale d'intérêt communautaire.
 4. L'assainissement.
 5. L'eau.

- Les compétences facultatives :
 1. Le développement Economique et touristique (soutien aux pôles de compétitivité appelés à émerger, subventions aux associations pour l'accompagnement d'évènements d'envergure communautaire mais aussi d'échelle intercommunale, pilotage et mise en œuvre de programmes d'actions visant à favoriser le développement des circuits courts alimentaires...).
 2. L'emploi et l'enseignement supérieur (financement des emplois associatifs locaux, soutien au développement des formations supérieures...).
 3. L'aménagement de l'espace communautaire (déploiement du réseau de Très Haut Débit, transport des élèves vers les activités sportives et culturelles d'intérêt communautaire (piscine, voile, soutien à la diffusion artistique à destination du jeune public), contribution au Service Départemental d'Incendie et de Secours, entretien des casernes de Gendarmerie de Broons, Caulnes et Evran, ...).
 4. L'environnement (actions de sensibilisation et de prévention visant à améliorer la qualité du tri et le réemploi des déchets ménagers et assimilés ou à limiter leur production, actions de promotion, de soutien et de développement de l'économie circulaire, grand Cycle de l'Eau, transition énergétique et climatique, élaboration d'un Plan Climat – Air - Energie Territorial (PCAET), gestion des espaces naturels).
 5. La culture (écoles de musique, saison culturelle, soutien à la diffusion artistique à destination du jeune public, promotion de la lecture publique par la coordination du réseau bibliothèque-médiathèque du territoire, subventions aux associations pour l'accompagnement d'évènements d'envergure communautaire mais aussi d'échelle intercommunale, gestion du Centre d'Interprétation du Patrimoine "Coriosolis" et des sites archéologiques associés).

Les élus municipaux ont pris connaissance du document sur le projet de statuts de Dinan Agglomération.

Ils constatent que beaucoup de compétences sont transférées au détriment des communes et notent les discussions en cours sur la définition de l'intérêt communautaire de la compétence ALSH qui pourrait revenir aux communes.

Par ailleurs, Monsieur KERRIEN estime que l'obligation faite par la Loi NOTRe de privilégier et de transférer les compétences aux intercommunalités est une incohérence par rapport aux objectifs de cette même Loi.

En effet, cette Loi vise à mutualiser des compétences/actions au sein de grandes structures pour générer des économies d'échelle et mieux les organiser.

Or, il s'avère que, pour le moment, les transferts vers Dinan Agglomération impliquent une hausse des tarifs pour le citoyen broonnais, sans pour autant améliorer la qualité du service, qui était exécuté (déchets, eau, assainissement...).

Les élus municipaux approuvent cette remarque et regrettent ces transferts à « marche forcée ».

La question sera à nouveau débattue lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

04/09/18 - 6 – Vie scolaire – Point sur les effectifs (élèves et enseignants) à la rentrée scolaire 2018.

Monsieur le Maire rappelle que, le 22 février 2018, la directrice académique des services de l'Education nationale a supprimé un poste d'enseignant à l'école primaire publique Louise Briand.

Pour information, les effectifs de l'école primaire publique pour l'année scolaire 2018-2019 sont :

- 58 enfants de plus de 3 ans à l'école maternelle pour 3 classes (plus 3 TPS).
- 147 enfants à l'école élémentaire pour 6 classes.
- Soit une moyenne de 22,77 enfants par classe.

Les effectifs de l'école primaire privée à la rentrée 2018 pour l'année scolaire 2018-2019 sont :

- 42 enfants de plus de 3 ans à l'école maternelle pour 2 classes (plus 8 TPS).
- 94 enfants à l'école élémentaire pour 3,5 classes.
- Soit une moyenne de 24,72 enfants par classe.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- **PREND ACTE** des effectifs des écoles primaires de Broons pour la rentrée scolaire 2018-2019.

04/09/18 - 7 – Vie scolaire – Point sur le décret n°2018-647 paru le 23 juillet 2018 modifiant les définitions et les règles applicables aux accueils de loisirs (plan mercredi).

Monsieur le Maire indique que le 22 août dernier, la commune a reçu un courriel de la Direction Départementale De la Cohésion Sociale indiquant qu'un décret (n°2018-647) paru le 23 juillet 2018 modifie les définitions et les règles applicables aux accueils de loisirs.

Désormais, les accueils de loisirs extrascolaires (compétence communautaire) sont les accueils se déroulant les samedis où il n'y a pas école, les dimanches et pendant les vacances scolaires.

Les accueils de loisirs périscolaires (compétence communale) sont les accueils se déroulant les autres jours (du lundi au vendredi), y compris le mercredi, avec ou sans école. Le mercredi devient donc un temps d'accueil périscolaire.

Cependant, après un échange avec Dinan Agglomération et vu que les statuts ne sont pas encore adoptés, l'agglomération accepte de poursuivre la gestion du mercredi jusqu'à la fin de l'année scolaire.

A partir de septembre 2019, le temps périscolaire étant de la compétence de la commune, il appartiendra à Broons de gérer cette compétence (qu'elle gère déjà les lundis, mardis, jeudis et vendredis), en lien avec le Projet Educatif Territorial PEdT, sauf si les communes acceptent de transférer la compétence à l'agglomération.

D'ores et déjà, la commune a pris contact avec l'OISCL pour les informer de la situation. Pendant cette année scolaire, un processus de travail collégial va être engagé pour modifier et améliorer le partenariat entre l'association et la commune.

En effet, suivant les décisions politiques, certaines missions ne seront plus gérées par l'OISCL. En revanche, d'autres seront à créer et à développer en lien avec les communes.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- **PREND ACTE** de ces informations.

04/09/18 - 8 – Vie scolaire – Décisions sur la suite à donner aux dossiers d'impayés pour l'utilisation des services périscolaires.

Monsieur le Maire rappelle qu'il y a plusieurs mois de cela, il avait été décidé d'organiser des entretiens avec les familles concernées par de nombreux impayés pour l'utilisation des services périscolaires (accueil périscolaire et restaurant scolaire).

En effet, la dette au 16 avril 2018 s'élevait à 30 910 € alors que celle 28 novembre 2017 s'établissait à 26 802 €

Madame BOTREL (affaires sociales) et Madame BOUTROUELLE (affaires scolaires) ont rencontré, en juin dernier, plusieurs familles qui avaient déjà reçu en juillet 2017, une lettre de rappel de dettes, sans effet.

Par ailleurs, plusieurs lettres de rappel de dettes ont été envoyées en parallèle pour les nouveaux débiteurs.

Le résultat a été positif car la dette s'est stabilisée : 30 621 € au 15 juin 2018.

Mesdames BOTREL et BOUTROUELLE ressortent trois situations de ces entretiens :

1. Des arrangements ont été établis pour échelonner le remboursement de la dette en fonction de la situation et une réelle volonté des personnes de régulariser leur situation. Des rendez-vous ont été pris avec la trésorière.
2. Des promesses pour faire un effort afin d'essayer de rembourser la dette mais sans suivi dans les faits (absence de rencontre avec la trésorière pour mettre en place un échéancier et dette qui a augmenté).
3. Absence à l'entretien, sans excuse et malgré des rappels téléphoniques de la responsable de l'accueil périscolaire.

Monsieur le Maire remercie vivement Mesdames BOTREL et BOUTROUELLE pour le temps et le travail effectué sur ce dossier.

Monsieur le Maire demande aux élus municipaux de réfléchir et prendre une décision sur la suite à donner aux dossiers d'impayés pour l'utilisation des services périscolaires.

Que doit faire la commune :

- Pour les personnes qui ne se sont pas déplacées ?
- Pour les personnes dont les promesses n'ont pas été suivies d'effet ?
- Pour les personnes extérieures à Broons et qui disposent d'une école dans leur commune ?

Madame BOTREL et Messieurs BOUILLON et KERRIEN estiment que ce n'est pas normal que les personnes ne se déplacent pas à l'entretien.

En outre, Madame BOTREL précise que lors des entretiens, rien n'a été imposé aux personnes concernées. Donc, les promesses qui ont été faites pour payer les dettes, mais sans être suivies d'effet, démontrent une réelle « mauvaise foi ».

Cependant, les élus municipaux souhaitent le moins possible « sanctionner » un enfant qui n'est pas responsable de la situation des parents.

Monsieur GOUVARY estime, par mesure d'équité pour les personnes qui payent leurs factures, qu'il faut d'office exclure du service « accueil périscolaire » les personnes qui ne se sont pas déplacées à l'entretien et celles dont les promesses n'ont pas été suivies d'effet.

Si la situation ne s'améliore pas, les élus municipaux pourraient étudier, **au cas par cas**, des mesures d'exclusion du service « restaurant scolaire », voire de l'école primaire publique s'il s'agit d'administrés extérieurs à Broons disposant d'une école sur leur territoire.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- **DÉCIDE** d'exclure d'office du service « accueil périscolaire » les personnes qui ne se sont pas déplacées à l'entretien et celles dont les promesses n'ont pas été suivies d'effet. Un courrier sera envoyé au mois d'octobre aux personnes concernées.
- **CHARGE** Mesdames BOTREL et BOUTROUELLE de poursuivre leur travail pour essayer de recouvrer les dettes des services périscolaires.

- Monsieur le Maire indique que le prochain Conseil Municipal se déroulera le mardi 02 octobre 2018, à 19h30.
- Monsieur le Maire signale que Frédéric Revault a pris ses fonctions de responsable des services techniques le lundi 03 septembre 2018. Un tuilage est en cours avec Gilles Haguet.
- En outre, le même jour, Melvyn Soquet est arrivé en stage à la Mairie, où il sera chargé de plusieurs missions durant cette année scolaire en lien avec la communication et l'évènementiel.
- Monsieur le Maire indique que le label « Village Etape » a permis d'avoir une augmentation sensible du flux de personnes sur la commune cet été. Les commerces de restauration ont été, certains jours, submergés.
Il estime que la question des jours et horaires d'ouverture des restaurants devra être soulevée au prochain Comité de Pilotage avec les commerçants afin d'offrir un service aux hôtes de passage.

Monsieur KERRIEN signale que, malheureusement, on observe sur la commune et plus précisément sur la Place Du Guesclin, de plus en plus des individus (non broonnais) ivres et qui boivent de l'alcool sur l'espace public.

Cela donne une mauvaise image de Broons et il serait favorable à ce que le Maire prenne un arrêté municipal interdisant la consommation d'alcool sur la Place Du Guesclin.

Monsieur BOUILLON demande s'il est possible d'avoir une dérogation pour les événements associatifs (carnaval, téléthon...).

Les élus municipaux approuvent la proposition de Monsieur KERRIEN avec possibilité de faire des dérogations pour les événements associatifs.

Monsieur le Maire indique qu'il prendra prochainement cet arrêté municipal.

- Monsieur MIRIEL demande si l'étudiant à l'école nationale supérieure d'architecture de Bretagne a réalisé un projet de rénovation et de réutilisation de tous les bâtiments de l'ancien collège Jean Monnet, comme évoqué au Conseil Municipal du 10 octobre 2017.

Monsieur le Maire indique qu'effectivement, l'étudiant a bien travaillé sur ce dossier dans le cadre de son projet de fin d'études.

Il a réalisé une présentation aux adjoints pendant les vacances d'été et les élus présents ont été agréablement surpris par les propositions et la vision du projet.

Bien entendu, il ne s'agit que d'un projet théorique et utopique car le coût des travaux n'est pas clairement établi et le fonctionnement des bâtiments avec des associations (exemple : cinéma) n'a pas été travaillé.

Cependant, Monsieur le Maire propose de demander à l'étudiant de venir devant le Conseil Municipal présenter son projet d'étude.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.